

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2001
DE L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE « LE JULES CESAR »**

L'assemblée générale ordinaire de la copropriété « Les Cottages de Franconville » s'est tenue le 2 mars 2001 à partir de 21h dans les locaux du centre socio-culturel de l'Épine Guyon à Franconville.

Membres du Bureau présents à l'Assemblée :

M. Gerbeaux Mme Collas Mme Mero M. Thuillier
M. Hebras (absent excusé)

Constitution de l'Assemblée

43 copropriétaires sur 125 étaient présents ou s'étaient fait représenter.

Ordre du jour:

- Rapport d'activité de l'Association Syndicale Libre,
- Approbation des comptes de l'exercice 2000,
- Présentation des projets pour 2001,
- Examen et approbation du budget 2001,
- Renouvellement du bureau (appel aux candidatures et vote),
- Questions diverses.

1. Rapport d'activité de l'A.S.L.

A/ Réfection de la chaussée au niveau du 7, rue de Gascogne

Conformément à la décision prise en assemblée générale ordinaire du 17 mars 2000, l'A.S.L. a fait procéder à la réfection de la chaussée au 7, rue de Gascogne par la société L'Essor.
Coût des travaux : 32.178,38 FRF (pour un devis de 32.447,43 FRF)

B/ Aménagement de la placette (transformateur)

En raison du retard dans le règlement des charges, l'A.S.L. n'a pas pu lancer ces travaux votés lors de la précédente Assemblée Générale avant la présente A.G.. Ils restent néanmoins prévus dès que le solde du Compte courant le permettra.

C/ Entretien réseau TV

La société en charge de la maintenance et de l'entretien du réseau TV du lotissement (l'entreprise « Antennes Selectronic Développement ») est intervenue à plusieurs reprises à la demande de l'A.S.L. suite à des pannes ou des mauvaises qualités de réception signalées par les copropriétaires : panne de l'amplificateur-répéteur de la borne n° 15, panne du répartiteur primaire de la borne n°20, défaillance des matériels de distribution en borne n°14 (due probablement à un choc).

D/ Recouvrement des charges

L'A.S.L. a encaissé en 2000 un montant total de charges (2000 et années antérieures) de 71.820,81 FRF.

Les charges impayées (2000 et années antérieures) s'élèvent à un montant global de 38.550,68 FRF. Au moment de l'assemblée générale, 35 copropriétaires restaient encore redevables des charges 2000.

2. Approbation des comptes 2000

Les comptes 2000 sont approuvés à l'unanimité des voix.

3. Présentation des projets pour 2001

A/ Travaux réseau TV

Vu les problèmes rencontrés en 2000 et les recommandations formulées par notre prestataire (A.S.D.), il convient de budgéter le remplacement d'un des 4 amplificateurs-répéteurs d'origine du réseau TV.

B/ Recherche d'autres prestataires pour les Espaces Verts

Il est convenu de rechercher un nouveau prestataire pour l'entretien des Espaces Verts. Il sera procédé à la mise en concurrence de plusieurs entreprises.

C/ Réfection des placettes

La réfection des placettes étant à la charge du lotissement (parties non rétrocédées à la Commune), il convient de procéder cette année à un diagnostic de l'état des placettes afin de prévoir dès l'an prochain un éventuel plan de rénovation sur plusieurs années. Il convient d'anticiper dès maintenant ces travaux.

4. Examen et approbation du budget 2001.

Le budget prévisionnel pour 2001 se décompose comme suit :

CHARGES NORMALES		PAR LOT
ELECTRICITE ANTENNE	1 150,00	9,20
ENTRETIEN ESPACES VERTS	14 000,00	112,00
ENTRETIEN RESEAU TV	6 000,00	48,00
ASSURANCES	1 500,00	12,00
FOURNITURES (frais de Poste...)	250,00	2,00
APPEL COMPLEMENTAIRES DEPENSES 2000	19 824,27	158,59
TOTAL CHARGES NORMALES	42 724,27	341,79

PROJETS 2001		PAR LOT
1. TRAVAUX RESEAU TV	10 000,00	80,00
2. PROVISIONS POUR TRAVAUX FUTURS	9 775,73	78,21

CHARGES TOTALES 2001	62 500,00	500,00
-----------------------------	------------------	---------------

Le budget prévisionnel 2001 s'élève donc à 62.500 FRF, ce qui représente pour chaque lot un montant total de charges de **500,00 F**. **Ce compte-rendu vaut appel de fonds.** Les règlements devront parvenir au bureau de l'A.S.L. avant le **30 juin 2001**.

5. Renouvellement du Bureau

3 années s'étant écoulées depuis le précédent renouvellement du Bureau, il a été fait appel à l'assemblée des copropriétaires pour recueillir de nouvelles candidatures.

N'ont pas souhaité se représenter :

- Frédéric GERBEAUX,
- Eric THUILLIER,
- Michel HEBRAS

Se sont présentées :

- Mme COLLAS – 11, rue de Gascogne
- Mme MERO – 13, rue de Gascogne
- Mr TROUJA – 1, rue de Picardie
- Mr STALLIN – 87, rue de Gascogne

Ces 4 copropriétaires ont été élus à l'unanimité.

6. Questions diverses

A/ **Problèmes de sécurité routière** sur la Chaussée Jules César : non respect de la priorité à droite et excès de vitesse. Le rétrécissement de la chaussée n'a eu qu'un effet limité. Des actions sont envisagées par la Commune pour limiter la vitesse sur la Chaussée Jules César.

B/ Détritus le long de la Chaussée Jules César

Des lettres seront envoyées par l'A.S.L. aux Mairies de Taverny, Beauchamp et Franconville afin qu'un nettoyage des détritus et divers déchets soit réalisé dans les meilleurs délais.

C/ Limitation des accès au Chemin des Hautes Bornes

Il n'y a plus de chaîne actuellement pour éviter aux véhicules de passer par ce chemin. Une solution devra être étudiée en collaboration avec la Mairie de Franconville (mise en place d'une nouvelle chaîne...).

D/ Assainissement – Problème de remontée d'odeurs

Après avoir recensé les copropriétaires ayant des désagréments dus aux canalisations, il sera demandé à la Mairie de procéder à une inspection des canalisations.

Rappel de quelques règles de bon voisinage:

- Ne pas laisser errer les chiens et ne pas les laisser faire leurs besoins sur les parties communes à usage collectif (trottoirs...) ou privatif (espaces devant les maisons...),
- Ne pas stationner les véhicules en marche arrière devant les garages (les odeurs de pot d'échappement remontant dans les pièces des maisons)

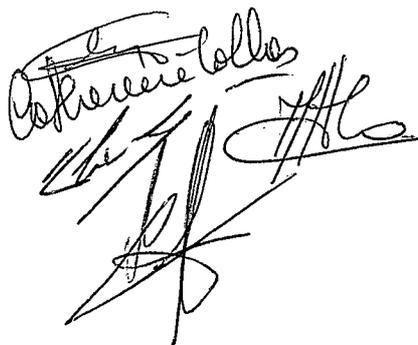
Pose de paraboles individuelles (Assemblée Générale du 3 février 1999) :

- Diamètre maximum autorisé : 80 cm,
- Couleur : blanche ou grise,
- Installation en façade interdite,
- Soumettre le projet d'emplacement à l'accord du Bureau de l'A.S.L.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, la séance a été levée à 23h00.

Les membres du bureau

M. Gerbeaux
Mme Collas
Mme Mero
M. Thuillier
M. Hebras



Les scrutateurs

M. Pihoue

